

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 12 - 15 mai 1998

## RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

### Point 8 de l'ordre du jour



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/98/8-A/1**  
29 février 2000  
ORIGINAL: ANGLAIS

## PROJET DE DÉVELOPPEMENT GAMBIE 5932.00

### Alimentation des élèves des écoles primaires (projet de transition)

Coût total pour le PAM	2 328 748 dollars
Coût total pour le gouvernement	141 458 dollars
Produits alimentaires	2 937 tonnes
Nombre de bénéficiaires	96 000 élèves
Durée du projet	Dix mois: Année scolaire 1997/98 (janv.-juin 1998) Année scolaire 1998/99 (sept.-déc. 1998)

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

### RÉSUMÉ

Le projet vise à remédier au problème de rupture d'approvisionnement alimentaire dans les écoles primaires. Il a été conçu pour couvrir la période de préparation prolongée dont le gouvernement a besoin pour mettre en place le cadre nécessaire à une action ciblée et durable qui prenne pleinement en compte les directives du PAM et comporte une stratégie de désengagement. Ce projet, s'il représente une poursuite de l'assistance fournie jusque-là par le PAM au secteur de l'éducation, marque cependant le passage d'une aide à caractère illimitée à une approche comprenant des éléments stratégiques indispensables pour effectuer une intervention viable et limitée dans le temps. Les régions qui ont déjà atteint l'objectif de scolarisation de 74 pour cent pour 1998 prévu dans le Plan révisé de l'éducation nationale ne seront pas couvertes par le projet; la priorité sera accordée à celles qui ne l'ont pas atteint. Le nombre des régions bénéficiant de l'aide du projet diminuera à mesure que celles-ci atteignent l'objectif visé.

Le projet contribuera à l'objectif que s'est fixé le gouvernement d'améliorer l'accès à l'éducation ainsi que la qualité et la pertinence de l'enseignement; plus spécifiquement, il aidera à accroître le nombre d'élèves inscrits et à améliorer le taux de fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire, notamment chez les filles. L'aide alimentaire fera partie intégrante des ressources engagées, dans le cadre d'une action coordonnée, par le gouvernement, le PAM, la Banque mondiale, des ONG et les communautés participantes pour porter le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire à 95 pour cent d'ici 2008, tout en améliorant la fréquentation scolaire ainsi que la qualité et la pertinence de l'enseignement, et en encourageant la parité entre les sexes.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Chef, OSA/4: O. Sarroca tel.: 6513-2505

Coordonnateur de programmes: E. Togbe-Olory tel.: 6513-2378

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).

